

par les Drs Brochu et Arthur Simard puis la résolution suivante est soumise au vote et adoptée unanimement.

Proposé par le Dr D. Brochu, secondé par le Dr Art. Simard :

1^o Considérant que l'approvisionnement d'eau de la ville de Québec, subit aux saisons du printemps et de l'automne et même durant l'été, des variations extrêmes dans ses qualités et des altérations appréciables partout, qui sont redoutées, à juste titre, comme très préjudiciables à la santé publique;

2^o Considérant que ces altérations résultent de ce que la rivière St-Charles, qui alimente notre aqueduc, coule depuis son origine à travers un territoire habité, entre des rives plus ou moins marécageuses, et reçoit, sur son parcours, des ruisseaux qui lui amènent les égouts des terrains cultivés et les souillures de toutes sortes que l'on rencontre au voisinage des habitations à la campagne;

3^o Considérant que toutes ces causes de souillures et d'altérations tiennent à des conditions permanentes et, par le fait, incontrôlables, qu'il y a lieu de prévoir qu'elles ne feront qu'augmenter dans l'avenir, et que, de plus, elles se trouvent aggravées par l'accès trop libre et la trop grande tolérance que l'on accorde au public, même pour parties de plaisir, pique-niques, etc., aux environs immédiats du Château d'Eau, où se fait le captage de l'eau de notre aqueduc, alors que l'absence de lieux d'aisances spéciaux dans un endroit aussi fréquenté, exposent aux souillures humaines les plus dangereuses;

4^o Considérant, enfin, que les meilleurs systèmes de filtration, en grand, ne peuvent donner que des garanties bien imparfaites, surtout au point de vue des souillures les plus dangereuses, et que, dans les cas du défaut d'un contrôle éclairé ou de négligence dans l'entretien, ils peuvent même ajouter aux dangers de la contamination déjà existante.

Les médecins de cette Société Médicale de Québec croient devoir émettre le vœu que les autorités du Conseil Municipal de cette ville, avant de s'arrêter à l'établissement d'un système de filtration en grand, à l'endroit du captage d'eau actuel, veuillent bien prendre en considération le projet de rechercher un lieu de prise d'eau potable plus à l'abri des causes d'altérations mentionnées plus haut, et ils expriment l'opinion que l'endroit qui leur paraîtrait être le plus favorable, serait l'un de ces lacs qui servent d'origine à la rivière St-Charles, dont les eaux pures et toujours limpides, dérivant en grande partie de la nappe souterraine, comme les eaux de sources, constituerait un approvisionnement d'eau potable de *choix* : ce